

DEPARTEMENT DE LOT-et-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
de l'EQUIPEMENT

Arrondissement TERRITORIAL

Subdivision de
CASTILLONNES

2

ANNEXE 7b

COMMUNE DE RIVES

PROJET DE CONSTRUCTION DES CHEMINS RL

- de PRADAGE

- de CAUFFET

PLAN GENERAL ET PARCELLAIRE

VU par l'Ingénieur en Chef
Directeur Départemental de
l'Agriculture

AGEN, le -7 OCT 1968

Signé: Villepique

Dressé par le Chef de Section
Principal, Subdivisionnaire
soussigné

CASTILLONNES, le 23 AOUT 1968

Alberic

VU et accepté par le Maire
en vertu de la délibération
municipale n° en date
du 26 OCT. 1968

Le Maire,



Blau

Vérifié par l'Ingénieur Divisionnaire
des T.P.E. Chargé de l'Arrondissement
TERRITORIAL

AGEN, le 28 AOUT 1968

Signé: PERROT

Présenté par le Directeur
Départemental de l'Equipement

AGEN, le 2 Septembre 1968

Pour le Directeur Départemental de
l'Equipement
et par Délégation
L'Ingénieur des Ponts et Chaussées Adjoint
Signé: Boyk

C.R. de PRADAGÉ

donnant accès

A = 93° 56'
R = 20 m
T = 16,80 m
D = 30,16 m
S = 7,44 m

au C.3

Section B n°1

